



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/C.5/51/L.72
4 juin 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
CINQUIÈME COMMISSION
Point 112 de l'ordre du jour

EXAMEN DE L'EFFICACITÉ DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF
ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Projet de décision présenté par le Président

Rapports du Bureau des services de contrôle interne

A

Courrier électronique au Secrétariat de l'ONU

L'Assemblée générale prend note du rapport du Bureau des services de contrôle interne sur le contrôle de gestion du courrier électronique au Secrétariat de l'ONU¹, ainsi que des commentaires y relatifs du Secrétaire général.

B

Programmes mondiaux d'assurance automobile et transport
de marchandises de l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale,

a) Prend note avec préoccupation du rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit des programmes mondiaux d'assurance automobile et transport de marchandises de l'Organisation des Nations Unies²,

b) Prie le Secrétaire général de demander au Bureau des services de contrôle interne de procéder à un audit analogue de tous les programmes d'assurance de l'Organisation, y compris de la question des contrats d'assurance adjugés sur appel à la concurrence internationale;

¹ A/50/1005.

² A/51/302.

c) Prie également le Secrétaire général, agissant en qualité de Président du Comité administratif de coordination, d'étudier la question des polices d'assurance du point de vue de l'éventuelle adoption de pratiques et de procédures identiques dans tout le système, y compris des programmes d'assurance communs;

d) Prie le Secrétaire général de répondre, dans le rapport demandé ci-dessous à l'alinéa e), aux observations présentées par le Corps commun d'inspection au paragraphe 73 de son rapport³;

e) Prie le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa cinquante-deuxième session, de la suite donnée à la présente décision.

C

Systeme de controle de l'accès aux locaux de l'ONU

L'Assemblée générale,

a) Se déclare vivement préoccupée par les conclusions du rapport du Bureau des services de contrôle interne⁴, sur la non-mise en service du système de contrôle de l'accès aux locaux de l'ONU, qui a entraîné une perte de 1,5 million de dollars;

b) Souscrit aux recommandations qui figurent au paragraphe 10 du rapport;

c) Prie le Secrétaire général de continuer à s'employer à combler cette perte conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation.

D

Séminaires du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne la mise en application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

L'Assemblée générale prend note du rapport du Bureau des services de contrôle interne sur les séminaires du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux⁵, et prend acte du fait que le Comité spécial a examiné ce rapport.

³ A/51/530 et Corr.1.

⁴ A/51/467.

⁵ A/51/486.

E

Pratiques de l'Organisation des Nations Unies
en matière d'externalisation

L'Assemblée générale décide de reprendre à sa cinquante-deuxième session l'examen du rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen des pratiques de l'Organisation des Nations Unies en matière d'externalisation⁶ à la lumière du rapport que présentera le Corps commun d'inspection sur ces pratiques dans l'ensemble du système des Nations Unies.

F

Examen du Programme des Nations Unies pour l'environnement et
des pratiques administratives de son secrétariat, y compris
l'Office des Nations Unies à Nairobi

L'Assemblée générale prend note du rapport du Bureau des services de contrôle interne sur le Programme des Nations Unies pour l'environnement et les pratiques administratives de son secrétariat, y compris l'Office des Nations Unies à Nairobi⁷, et prend acte du fait que ce rapport sera examiné par le Comité du programme et de la coordination à sa trente-septième session.

G

Examen des pratiques concernant les programmes et
l'administration du Centre des Nations Unies pour
les établissements humains (Habitat)

L'Assemblée générale,

a) Prend note du rapport du Bureau des services de contrôle interne sur les pratiques concernant les programmes et l'administration du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)⁸, de la déclaration faite par le Directeur exécutif du Centre à la Cinquième Commission⁹ et de la résolution relative à la revitalisation du Centre, adoptée à la seizième session de la Commission des établissements humains¹⁰;

⁶ A/51/804.

⁷ A/51/810.

⁸ A/51/884.

⁹ Voir A/C.5/51/SR.60.

¹⁰ HS/C/16/L.32.

b) Prend note des assurances données par le Directeur exécutif, selon lesquelles le Centre a entrepris de donner suite à toutes les recommandations figurant dans le rapport du Bureau des services de contrôle interne, et encourage le Centre à mettre pleinement en application ces recommandations, telles qu'elles ont été approuvées par la Commission des établissements humains.

H

Administration postale des Nations Unies

L'Assemblée générale prend note du rapport du Bureau des services de contrôle interne¹¹ sur l'Administration postale des Nations Unies et prie le Secrétaire général de donner suite avec diligence aux recommandations qui y figurent.

¹¹ A/51/897.